

Groupe de référence académique de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Nouvelles à utiliser : Novembre 2023

Qu'est-ce que le Groupe de référence universitaire?

Le Groupe de référence universitaire est composé d'intervenants en éducation et de représentantes de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) qui partagent de l'information et collaborent sur des questions de réglementation des soins infirmiers qui sont des sources d'intérêt et de préoccupation pour toutes les parties.

Le groupe comprend 12 éducateurs en soins infirmiers de l'Ontario qui se sont portés volontaires pour représenter tous les programmes de soins infirmiers de la province.

L'objectif du groupe est d'offrir une occasion de discussion et de collaboration sur des questions de réglementation importantes pour les éducateurs et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

Accueil

Nous apprécions votre temps et vous remercions de votre engagement continu en tant que membre du Groupe de référence sur l'éducation.

Approbation des programmes

Lors de la réunion de septembre, le Conseil a approuvé quatre nouveaux programmes de baccalauréat, un programme complet à entrée directe et trois programmes prémédicaux spécifiés. La liste des [programmes approuvés de formation d'infirmière](#) a été mise à jour en fonction des décisions du Conseil.

L'OIIO prévoit examiner d'autres nouveaux programmes tout au long de 2024. Pour commencer le processus d'[approbation préliminaire](#), veuillez informer [Katie Dilworth](#), chef, Programme d'éducation de l'OIIO, de votre intention d'offrir un ou plusieurs nouveaux programmes au moins un an avant le début du programme.

Examens d'inscription

L'OIIO a récemment communiqué les rapports du T3 2023 pour les examens REX-PN et NCLEX-RN. Nous avons rencontré les responsables de nombreux programmes individuels pour examiner leurs résultats. Si vous avez de la difficulté à accéder à votre rapport, veuillez prendre contact avec [Sean Knight](#).

Veuillez envoyer un courriel à [Katie Dilworth](#), chef, Programme d'éducation de l'OIIO, si vous souhaitez planifier une réunion pour discuter des résultats des examens de votre programme de formation pratique ou de baccalauréat en sciences infirmières.

Élargissement de la portée des actes exécutés de leur propre chef par les IAA

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé des règlements accordant aux IAA le pouvoir d'initier, de façon indépendante, certains actes autorisés dans certains milieux de travail sans avoir besoin d'une ordonnance d'un professionnel de la santé autorisé. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Le pouvoir d'exécuter ces actes autorisés n'est pas nouveau. Les IAA pouvaient déjà les exécuter avec une ordonnance. La différence est que les IAA qui ont les compétences pertinentes peuvent maintenant initier ces procédures sans ordonnance. Bien que les infirmières puissent avoir le droit d'exécuter ou d'initier des actes contrôlés, cela peut ne pas être possible dans certains contextes d'exercice sans ordonnance en raison de la législation ou des politiques de l'établissement (par exemple, les milieux hospitaliers). Veuillez consulter notre [page Web](#) pour obtenir de plus amples renseignements, y compris notre nouvelle norme sur le [champ d'application](#) qui appuie ce changement.

MEMBRES DU GROUPE

Nous vous encourageons à faire part de vos commentaires à tout membre du Groupe de référence universitaire :

Renée Berquist
Collège St. Lawrence

Annie Berthiaume
Collège Boréal

Mariève Chartrand
Collège La Cité

Wendy Ellis
Collège George Brown

Lisa-Anne Hagerman
Collège Conestoga

Kathryn Halverson
Université Brock

Erin Kennedy
Université Western

Kumaran Mahathevan
Collège Centennial

June Raymond
Collège Cambrian

Alison Thompson
Université Lakehead

Katherine Trip
Université de Toronto

Anne Marie Shin
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Katie Dilworth
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Neshma Dhanani
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Giovanna Graci
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Nathalie Peladeau
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Donna Rawlin
Ordre des infirmières et infirmiers

Prescription par les IA

Le gouvernement de l'Ontario apporte des modifications à la loi ontarienne (la *Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers*) qui permettront aux infirmières autorisées de prescrire certains médicaments et de communiquer des diagnostics aux fins de prescription. Les IA n'ont pas le pouvoir d'exécuter l'une ou l'autre de ces activités tant que le gouvernement n'a pas approuvé le projet de règlement de l'OIIO. Le règlement comprend également des changements dans les responsabilités de toutes les infirmières (IAA, IA, IP) concernant la remise de médicaments ou l'administration d'une substance par injection ou par inhalation.

Le règlement exige que les IA réussissent une formation approuvée par le Conseil de l'OIIO afin d'être autorisées à prescrire. Les compétences requises pour prescrire s'appuient sur les compétences de premier échelon pour les IA. Les programmes d'éducation sur la prescription pour les IA doivent intégrer et enseigner ces compétences. Le règlement permettra aux IA de prescrire les médicaments suivants : vaccins, contraception, désaccoutumance au tabac, soins de santé-voyage (prévention), médicaments topiques pour le soin des plaies et médicaments en vente libre.

L'OIIO est en train d'élaborer une nouvelle norme d'exercice et d'autres ressources pour appuyer les exercices sécuritaires et s'harmoniser avec les modifications réglementaires. Nous vous encourageons à continuer de surveiller notre site Web pour les [mises à jour](#).

Mise à jour sur les infirmières praticiennes

L'OIIO continue de collaborer avec les responsables des programmes d'IP pour discuter de l'intégration des nouvelles compétences de premier échelon de l'IP dans son curriculum pour les programmes de formation des IP. À l'échelle nationale, les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'analyse des pratiques des IP, qui éclairera l'élaboration du nouvel examen unique d'accès à la profession. Les mises à jour du projet sont publiées sur le [site Web du CCORPI](#).

Projet de modernisation des normes

Nouveau code de conduite

Afin d'appuyer les infirmières et les intervenants dans l'application du *Code de conduite* révisé, l'OIIO a élaboré les ressources suivantes :

- Trois [modules d'apprentissage](#) axés sur le nouveau principe du Code sur les soins inclusifs et sécuritaires sur le plan culturel
- Un [webinaire sur le Code de conduite](#) est disponible en anglais et en français. Cela comprend un aperçu du Code, les principales caractéristiques du Code modernisé et un examen de la façon dont le Code s'applique à la pratique.
- Outils de mappage pour appuyer l'intégration des anciennes *normes professionnelles* et normes d'Exercice en matière d'*éthique* dans le Code révisé.

Des ressources supplémentaires sont également mises à votre disposition :

- [FAQ sur le Code de conduite](#)
- [Ressources sur les soins sécuritaires sur le plan culturel](#)

Norme sur le champ d'application

Le 1^{er} juillet 2023, la norme sur le [champ d'application](#) est entrée en vigueur. Cette norme décrit les responsabilités législatives de l'infirmière, y compris les principales

exigences dont les infirmières doivent tenir compte lorsqu'elles décident d'effectuer ou non une activité pour assurer la sécurité des soins aux clients.

Pour appuyer l'intégration de la norme dans l'exercice, une [webémission sur le champ d'application](#) est disponible sur notre site Web, en plus de notre [Ask Practice Comprendre le champ d'application infirmier et vos obligations redditionnelles en tant que membre de la profession.](#)

Nouvel examen de jurisprudence

À compter du 17 juillet, toutes les candidates qui cherchent à s'inscrire aux catégories générale, d'affectation spéciale, temporaire, de remise en vigueur ou supérieure doivent réussir un [nouvel examen de jurisprudence](#). L'examen de jurisprudence évalue les connaissances des candidates concernant leurs responsabilités professionnelles, juridiques et éthiques pour s'assurer qu'elles sont en mesure de fournir des soins infirmiers sécuritaires et compétents en Ontario.

Le nouveau format d'examen comprend un module interactif d'apprentissage en ligne « à livre ouvert » et un examen à choix multiples de 50 questions. Le format de l'examen signifie que les candidates peuvent utiliser d'autres ressources en ligne ou hors ligne (par exemple, les lois, les règlements, les normes d'exercice de l'OIIO) pour justifier leurs réponses pendant les tests. Le nouvel examen est disponible en ligne et peut être complété virtuellement en anglais ou en français sur un site Web sécurisé.

Modernisation de l'évaluation des candidates

Le 28 septembre, le Conseil de l'OIIO a approuvé des modifications provisoires aux règlements pris en application de la *Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers* qui modifient les exigences d'inscription en matière d'éducation. Ces modifications s'appuient sur des travaux récents visant à moderniser l'évaluation des candidates et à s'harmoniser avec le résultat du plan stratégique de l'OIIO afin d'améliorer l'expérience des candidates et de veiller à ce que nos processus d'inscription soient fondés sur des données probantes, équitables, inclusifs et efficaces. Si elles sont approuvées, elles contribueront également à accroître davantage les ressources humaines en santé en Ontario. Les modifications proposées au règlement comprennent :

- Suppression de l'équivalence d'études de l'Ontario pour l'inscription dans la catégorie générale pour les candidates infirmières autorisées et infirmières auxiliaires autorisées. Elle est remplacée par un nouveau règlement qui accepte la formation en sciences infirmières pertinente reconnue ou approuvée dans n'importe quel territoire
- Ajout d'un nouveau règlement qui exige que les candidates réussissent un cours approuvé par le Conseil de l'OIIO qui appuie l'intégration réussie dans le système de soins de santé au Canada

L'exigence en matière d'études est l'une des huit exigences d'inscription qui doivent être respectées pour permettre d'assurer que les personnes qui entrent dans la profession peuvent fournir des soins sécuritaires et compétents aux patients. D'autres exigences comprennent la réussite d'un examen d'inscription, la maîtrise de l'anglais ou du français et l'exercice récent des soins infirmiers, à titre d'exemple.

Vous pouvez lire les détails des modifications réglementaires proposées sur notre [page de consultation publique](#). Tous les intervenants sont invités à fournir des commentaires sur ces changements proposés. La date limite pour les commentaires est le lundi 27 novembre 2023.

Assurance de la qualité

L'OIIO a mis à jour le [programme d'assurance de la qualité \(AQ\)](#) afin d'accroître la pertinence de la pratique infirmière quotidienne et la portée du programme. Nous avons mis en œuvre une nouvelle plateforme technologique plus conviviale et des améliorations des processus pour mieux soutenir les infirmières qui subissent une évaluation de l'AQ. Le programme a réussi à lancer en douceur la nouvelle approche cet été et a commencé un autre cycle d'évaluation de l'AQ en octobre, un plus grand nombre d'infirmières étant sélectionnées au hasard pour participer.

Vous pouvez trouver nos ressources d'AQ et accéder au modèle de plan d'apprentissage mis à jour sur la [page Web sur l'AQ](#) de l'OIIO. D'autres changements seront apportés au programme en 2024. Veuillez continuer à surveiller [CNO.org](#) pour obtenir les mises à jour. Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à l'OIIO à QAassessment@CNOmail.org pour obtenir de l'aide supplémentaire.

Changements à la réglementation

« De droit » et mobilité de la main-d'œuvre

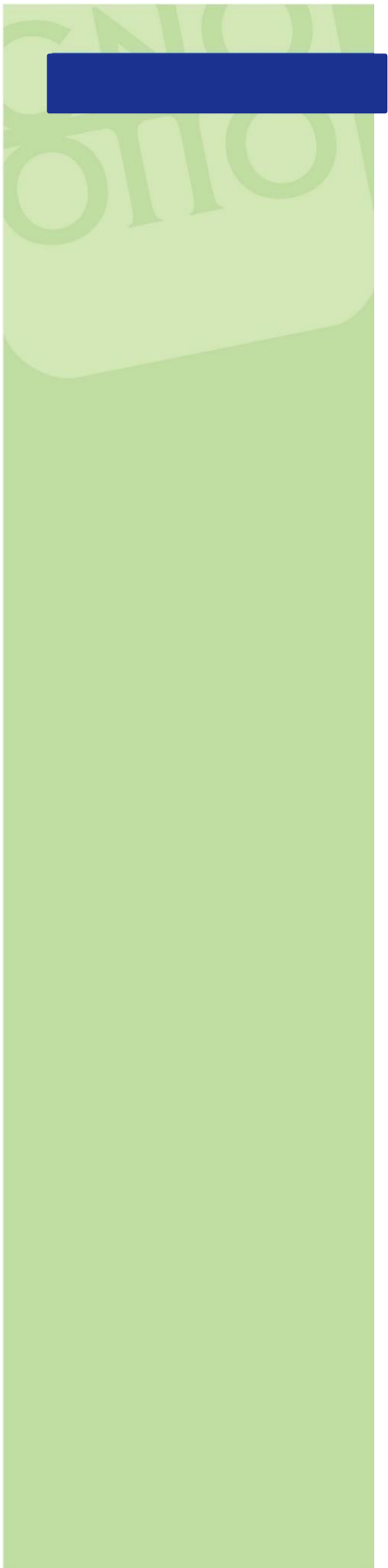
Le gouvernement de l'Ontario a approuvé des modifications législatives visant à permettre la mobilité intergouvernementale pour certains professionnels de la santé inscrits en lien avec le projet de loi 60, *Loi de 2023 concernant votre santé*. En vertu du projet de loi 60, les infirmières inscrites dans une catégorie équivalente dans d'autres provinces ou territoires canadiens peuvent exercer temporairement en Ontario, tout en terminant leur inscription auprès de l'OIIO.

Afin d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et de simplifier l'inscription des infirmières inscrites dans d'autres provinces ou territoires, l'OIIO a [mis en œuvre de nouvelles options](#) visant à réduire les obstacles à l'inscription pour les candidates. Ces changements permettent aux candidates admissibles à la mobilité de la main-d'œuvre de démontrer qu'elles satisfont aux exigences d'inscription, y compris la preuve d'exercice récent et la vérification de l'inscription, en quelques jours.

Table ronde sur l'approbation des programmes

Les 26 et 27 octobre l'OIIO a tenu une première table ronde sur l'approbation des programmes avec les organismes de réglementation des soins infirmiers de partout au Canada (19 au total). La réunion visait notamment à permettre aux organismes de réglementation de partager leurs expériences avec l'approbation du programme, de cerner les enjeux nouveaux et émergents liés à la réglementation de la formation en sciences infirmières et de créer un mécanisme continu de collaboration sur l'approbation de la formation en sciences infirmières de premier échelon.

Parmi les conférenciers invités figuraient la D^{re} Leigh Chapman, infirmière en chef du Canada, et Allison Henry, directrice de la Surveillance réglementaire relative aux ressources humaines dans le domaine de la santé, ministère de la Santé de l'Ontario. La conférencière principale était la D^{re} Nancy Spector, directrice de la formation en sciences infirmières du NCSBN. La D^{re} Spector a souligné les résultats récents de la recherche dans l'approbation du programme et les nouvelles lignes directrices d'approbation de la formation en soins infirmiers du NCSBN. Des tables rondes ont été dirigées par des membres de l'équipe d'éducation de l'OIIO, ainsi que par le RCSN et le CLPNA.



Après la réunion, les participants ont exprimé des commentaires positifs citant d'excellentes leçons retenues et le développement de relations de collaboration.

Recrutement de membres pour le GRU

L'OIIO continue de recruter de nouveaux membres pour un mandat de trois ans à compter de 2024. Le GRU comprend des représentants de tous les programmes de soins infirmiers. À l'heure actuelle, nous avons besoin de représentants de programmes universitaires, provenant de diverses régions de la province, pour maintenir une représentation équitable entre les collèges et les universités. [Apprenez-en davantage](#) sur le recrutement de nouveaux membres par l'OIIO.

L'OIIO remercie chaleureusement tous les membres nouveaux et actuels du GRU pour leur participation et leur soutien continus. Votre participation contribue à éclairer notre rôle de réglementation et à faire en sorte que les diplômées des programmes de formation en sciences infirmières de l'Ontario soient prêtes à exercer en toute sécurité et avec compétence.

Mises à jour du Conseil

Lisez les [documents de la réunion du Conseil de septembre 2023](#).

Veillez partager cette mise à jour avec d'autres éducateurs en soins infirmiers de votre école.